

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VULAINES-SUR-SEINE

Par arrêté n°2023-012 du 20 février 2023, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

Cette procédure a pour objectifs :

- D'adapter les dispositions du PLU sur le secteur de la zone à urbaniser (AU) Rue de la République comportant l'OAP n°3 afin de permettre la réalisation d'une opération de logements individuels plus adaptée au contexte du site,
- D'adapter les dispositions du PLU sur la zone d'activités commerciales de la Varenne en perte de vitesse afin de permettre sa reconversion en un quartier mixte (logements commerces, services...).

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Madame Marie-Hélène SAINTE-LUCE, en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 21 juin 2022.

**L'enquête publique se déroulera du  
lundi 20 mars 2023 à 8h jusqu'au mercredi 19 avril 2023 à 17h**  
en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique)  
aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Vulaines-sur-Seine aux dates et horaires suivants :

- **Le lundi 20 mars 2023 entre 8h et 12h**
- **Le samedi 1er avril 2023 entre 9h et 12h**
- **Le mercredi 19 avril 2023 entre 13h30 et 17h**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification n°1 du PLU de Vulaines-sur-Seine
- Le dossier d'évaluation environnementale
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PLU modifié

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) 6 rue Riche, 77870 Vulaines-sur-Seine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h) ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-plu-vulaines-sur-seine>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de Mme Marie-Hélène SAINTE-LUCE, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie 6 rue Riche, 77870 Vulaines-sur-Seine,
- par courriel à l'adresse suivante : [modif-1-plu-vulaines-sur-seine@mail.registre-numerique.fr](mailto:modif-1-plu-vulaines-sur-seine@mail.registre-numerique.fr)
- en ligne sur la page de l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-plu-vulaines-sur-seine>

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit **du lundi 20 mars 2023 à 8h au mercredi 19 avril 2023 à 17h** au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-plu-vulaines-sur-seine> pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.